

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **25 juin 2012**

Délibération n° 2012-3028

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Décines Charpieu

objet : Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) concernant les opérations d'extension de la ligne T3 au Grand stade et de l'accès nord

service : Direction des grands projets

Rapporteur : Monsieur Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 15 juin 2012

Secrétaire élu : Madame Emeline Baume

Compte-rendu affiché le : mercredi 27 juin 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Mme Bab-Hamed, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Fleury, Fournel, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Perrin-Gilbert, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent.

Absents excusés : M. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Mmes Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), Vullien (pouvoir à M. Bousson), Pédrini (pouvoir à M. Llung), Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Charles (pouvoir à M. Buna), Mme Peytavin, M. Augoyard (pouvoir à M. Geourjon), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Plazzi), MM. Coulon (pouvoir à M. Deschamps), Ferraro (pouvoir à Mme Dubos), Forissier (pouvoir à M. Buffet), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Mmes Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), Laval (pouvoir à M. Barret), Pallega, Pesson (pouvoir à M. Lebuhotel), M. Serres (pouvoir à M. Roche), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Muet), M. Vergiat (pouvoir à M. Grivel), Mme Yérmian (pouvoir à M. Barthélémy).

Absents non excusés : MM. Giordano, Réale, Turcas, Vaté, Vurpas.

Séance publique du 25 juin 2012**Délibération n° 2012-3028**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Est lyonnais - Accessibilité au site du Montout - Approbation d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) concernant les opérations d'extension de la ligne T3 au Grand stade et de l'accès nord**

service : Direction des grands projets

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport concerne l'approbation et l'autorisation de signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) nécessaire à la réalisation de l'opération d'accessibilité au site du Montout : extension de la ligne T3 pour la desserte du Grand stade.

Cette opération, sous maîtrise d'ouvrage du SYTRAL, comprend le débranchement de la ligne à l'ouest de l'intersection avec la route de Jonage, la création d'une station (voies et quais) sur le mail desservant le Grand stade et la création d'une trémie sur l'avenue Jean Jaurès permettant le passage supérieur des rames de tramway sans perturber la circulation automobile.

Celle-ci est très liée à l'opération accès Nord, sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, qui comprend l'aménagement de l'avenue Jean Jaurès sous cette trémie, un grand mail paysagé de 3 hectares accueillant les stations de T3 et des voiries locales destinées à mailler ce futur quartier.

Ces 2 opérations relèvent, simultanément, de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage soumis aux dispositions de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée :

- la Communauté urbaine au titre de ses compétences en matière de voirie communautaire,
- le SYTRAL au titre de ses compétences en matière de transport en commun.

Compte tenu des liens existants entre les travaux et ouvrages relevant de la compétence de chacune des parties et afin de garantir la cohérence et la coordination des interventions, il est proposé, conformément aux dispositions de l'article 2-II de la loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée susvisée, que la réalisation complète de la trémie, les travaux de la piste cyclable au nord de l'avenue Jean Jaurès et les travaux d'aménagement provisoire de cette avenue soient réalisés par un seul maître d'ouvrage, le SYTRAL, qui agira en tant que maître d'ouvrage unique de cette opération.

Ces travaux font l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de l'opération extension de T3 vers le Grand stade. Le montant total des travaux est estimé à 27,6 M€ HT pour l'extension de T3 vers le Grand stade et à 17,7 M€ TTC pour l'accès nord.

En outre, la Communauté urbaine participe à l'opération extension T3 du SYTRAL à hauteur de 6 981 000 € HT, valeur juillet 2011, répartis comme suit :

- surcoût pour une trémie longue permettant le lien entre Grand Large et V-Vert : 5 630 000 € HT,
- piste cyclable le long de T3 : 100 000 € HT,
- aménagement provisoire de l'avenue Jean Jaurès : 565 000 € HT,
- maîtrise d'œuvre (taux 10,9 %) : 686 000 € HT ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) relative aux opérations d'accessibilité au site du Montout : extension de T3 vers le Grand stade et accès nord.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09-Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° OP09O2086 (accès nord).

4° - Le montant à payer, soit 6 981 000 € HT (valeur juillet 2011), sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2012 et suivants - compte 2041582 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2012.